

vérité cela ne vaut pas la peine de s'en passer. Quant à la donation faite à M. Crémazie, on ne peut qu'en louer nos représentants, si toutefois ils ont mis la condition que pour les 250 louis qu'on met à la disposition de ce comte, on l'oblige à distribuer gratis au moins mille, sinon deux mille, exemplaires de cet ouvrage. L'auteur pourrait encore considérer cela comme une excellente spéculation, car bien peu d'ouvrages obtiennent pareille circulation, surtout à un prix aussi élevé. Nous espérons qu'après ce temps-ci M. Crémazie voudra bien nous faire tenir un exemplaire de son œuvre, puisque le pays en a payé pour les pauvres.

La chambre d'Assemblée a certainement raison d'encourager le talent autant que possible; mais si l'on pose pour principe qu'il faut que le trésor public soutienne tous les produits de l'esprit et du génie, on n'aurait pas eu besoin de la faveur publique pour rémunérer leurs auteurs, il n'y aura plus comme nous disons un commencement de cet article, de rais, ou ce cela finisse. Voici déjà une foule de propositions qui se préparent pour la prochaine session du parlement. Au premier rang nous plaçons celle que nous préparons pour nous mêmes; après cela nous reproduisons celles qu'on nous a communiquées pour d'autres.

Pétition des Propriétaires du Fantasque.

Aux honorables représentants du Pays, rassemblés en Parlement etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc.

Nous, les propriétaires du Fantasque, avons vu avec une joie à nulle autre pareille que notre digne législateur a pris la lourde habitude de donner de l'encouragement nous écrivains donc les œuvres sont admirables, mais ne paient pas, et nous avons vu remettre dans notre cœur l'espérance qui était près de s'y éteindre, attendant que nous avons le bonheur de compter dans la catégorie des malheureux auteurs en question. Nous avons vu avec la satisfaction la plus pure les généreuses donations que vous avez faites à deux de nos concitoyens de la république des lettres et nous avons pensé qu'à l'âge d'or des poètes allait remettre pour les prosateurs. Voici les raisons qui nous ont engagés à cocher la presse une très-louable supplique.

Nous nous sommes dit que puisque vous donnez deux cent cinquante louis à un homme qui a écrit bien facile d'écrire ce qui s'est passé, vous n'auriez pas d'objection à fournir un aussi bon bien sûr d'écritures que littéraire qui inscrivait tout ce qui ne se passe pas; vous avouez qu'il y a un million plus de génie, d'innovation et de travail par notre tête que pour la même. A ce condition cependant nous ne nous engageons pas à retrancher les crises arrivées de l'histoire du Canada, car en les enregistrant on peut en prévenir le retour. Cela nous paraît bien plus que le trésor actuel ne peut payer.

Nous sommes dit en outre que pu si nous avons donné deux cent cinquante louis à un auteur pour avoir composé un ouvrage qui n'est utile tout au plus qu'à un public des avocats et à tous ceux des autres citoyens qui se sentent enclins à tuer, à voler, à ravir, à empoisonner, à calomnier, à escroquer, à mutiler le prochain, à blasphémer, à contrefaire des signatures, à mettre le feu, à jeter les maléfices (tc. tc. tc.) d'un ouvrage précieux seulement pour les individus sages qui ont besoin d'un tel ouvrage des crimes et des mauvaises actions; nous avons pensé, disons-nous, que vous devriez donner un encouragement bien plus encourageant, aux auteurs d'une publication qui n'est destinée qu'aux honnêtes gens, aux bons vivants, aux braves ouvriers, aux respectables marchands, aux sages mères de famille, aux aimables érudits, d'un journal en un mot qui a la double utilité d'éclairer les gens d'esprit et de démasquer les simples. On voit que vous ne le lisez pas assez attentivement.

Sûrement, honorables législateurs, que vous ne voudrez pas qu'on dise que vous négligez les plaisirs et l'instruction des estimables citoyens tandis que vous versez des louis abondants pour encourager et faire prospérer la littérature des voleurs, des assassins, des grediers, des hommes

de police, des grediers, des avocats et des juges. Réfléchissez un peu, magnanimes représentants qu'il vaut mieux prévenir que punir l'offense et que tandis qu'on lit le Fantasque il est impossible de songer à mal.

Nous venons donc, magnifiques membres de la chambre d'Assemblée vous supplier de vouloir bien souscrire à mille exemplaires du Fantasque; cela ne coûtera rien que la bagatelle de cinq cents louis; vous procurerez ainsi deux journées de bonheur par semaine à au moins dix mille individus; la joie se répandra par le pays, la tranquillité finira de renâtrer et vous pourrez vous aller coucher..... en disant chacun comme Titus: J'ai fait une bonne action; Je n'ai pas perdu ma journée.

II

Pétition d'un Docteur.

Aux Honorables etc. etc. etc. etc. etc.

Voiant avec un sensible plaisir que notre indépendante législature met de côté les dissensions pour s'occuper tout de bon et sérieusement des affaires d'argent du pays et de l'encouragement des talents dont j'espère obtenir ma part nombreux vous approuvez mes travaux nombreux que j'espère jusqu'à présent méconnus, je viens donc solliciter l'attention et la générosité des représentants de la nation sur mon *Traité des lubies*. Vous ne connaissez pas la beauté et l'utilité de cet ouvrage; cela prouvé de ce que les moyens m'ont manqué jusqu'ici pour le livrer à l'impression; donnez-moi seulement deux cent cinquante louis et avant trois mois mon œuvre viendra étonner et illuminer le pays. Mais songez donc à l'immense utilité nationale de cette merveille! Un *traité des lubies*! Tout le monde en a besoin et le parlement serait plus pour le bonheur de l'espèce humaine qu'en dépensant un million et demi sur des romans, sur des caquets, sur des ponts, sur des chemins de fer, des plans inclinés, des souterrains, des haquets à vapeur et sur tant d'autres inventions toujours utiles et facile de se casser le cou, de s'échouer, d'aller, de s'aplatir, de se noyer. Mon *traité des lubies*! Mais songez donc qu'une fois que ce chef-d'œuvre aura fait son apparition on ne verra plus de ces actions ridicules ou criminelles qui jettent le désordre dans la société. Par exemple on ne verra plus les juges juger par simple caprice, on ne verra plus les docteurs embrasser et charger des systèmes; on ne verra plus les marchands se jeter tête baissée dans de folles et dangereuses spéculations; on ne verra plus les femmes ruiner leurs maris pour une mode nouvelle, aujourd'hui chèrement, demain rétrogradable; on ne verra plus les législateurs faire une année des lois qu'on abolira l'année suivante; on ne verra plus les peuples pleurer leur confiance en des chevaliers qui les trompent demain, etc. etc. etc.

Ces beaux déparlements du pays si ses représentants veulent seulement sacrifier la modeste somme de 250 louis; laissez-vous persuader un auteur de ma publication sur les Lubies, honorables législateurs; ce sera la meilleure de toutes celles qu'on devra au parlement.

III.

Pétition d'un Agriculteur, élève de bestiaux.

Aux Honorables Etc. Etc. Etc. Etc. Etc.

Écoutez insolons de la présente, je ne sai pas écrire et tant mon cousin le bedoua qu'est parvenu commun turque et qui mani l'opplume aussi bien qu'un destructeur de gazet équivalent pour moi, je voudrais la plaizaire de vous accommoder ajour aujourd'hui. J'on lu dent les gazet il par la jouche du mon peti cadet, une fier acte, allé, qu'il n'en le pri d'assuridité à son école que vous n'avez pas-t-une loit à la chambre et dans le cabinet pour encon mordre les talon et croassa quan ont; il parat que vous n'avez donnez l'assurance de deu sont saineute loit à touz ceux qui surpasses les autres; éciain j'ai avon dir que jo n'm crain pa dan ma l'asson. Je soie cultiveur et ge met toump soim à amangiorere les ressa de bestio dont jo fourni les plu grs. Jé un lo-hon souz votre respèque comme on n'en

voit pas, cest bien la plu groce hallo du payi suivent ce qu'on di par tous les voizings—jo lanvoiroi bon au parlemn sil étai pa z-ossi malin mais vou pourrais pa ven venir abou. Si vou voulais le mener adrait, vite i enfournerait z-a gochie; épis i vou montrai par derriero les uns après les autres. Mais sept et galle voit devai mon donnat le rate qu'on paco dans z sent saint quante loui poura voir nous rio la plus lourde animala daut nord, aveque laquelle jequi bien l'année heuré daitre veau trou bé y 100 seiro vite heuro.

Poseilonne. Jone oublié de vous ain fort mètre que cés les veau seie des bœuville et que mon pluzo paizo demuin pacé, jesse père que cassera de quéque pois opret de veu, pour me fer à voir lard Jean.

En corps un Poseilonne. Ge vouid vous dir ossi que ma fame a la pluel herbi avèque la plus fine lenne de toute la cante jespairo que vous demilhez tout ça et que joré lent coup rage man.

En corps un Poseilonne. Vouls vin main fort mètre et les condulas ont le pri à Si selet cà jo suit comptant vu que je connais qu'on peut trou ver le plub du foboutre, j'erin ça do le montrero a canté de mon koston sou votre respèc. Jo sui poure l'avis votre équectaira.

Parlez vous donc de ça!

VIVE MR. CHAMISTE!

M. Christie annonce à la chambre d'Assemblée Lundi dernier qu'il proposera de la commencement de la session prochaine que la chambre se forme en comité général afin de prendre en considération l'utilité de diminuer les dépenses publiques. Premièrement, on retranchera l'onts les aînécères et les emplois inutiles. Secondement, en réduisant d'une manière modérée les divers salaires de la liste civile et des autres branches du service public à un taux proportionné aux revenus et aux engagements de la Province; et aussi de prendre en considération les avantages qu'il y aurait d'adopter les émoluments (louis de bâtons) et honoraires d'office et de les compléter par des salaires et allocations fixes, le préjudice du casuel étant si vu lieu continué mais en rest dans la caisse publique.

Allons! allons! la voila de véritables symptômes du bon gouvernement. Le peuple est prêt à rendre justice à qui de droit, et ça que justice lui sera rendue.

Le *Canadien* d'hier soir, Vendredi, contient un long article editorial dont le journal *Parlo* n'aura pas lieu d'être fier; ce journal déclare que les amendes se sont toujours opposés au gouvernement respectable, tandis que les torces le demandant!! Vous qui donnez un si fier coup de bâton sur la tête du rédacteur ordinaire de ce journal qu'aujourd'hui s'en fait partie du gouvernement respectable. On a bien raison de dire qu'on n'est traité que par les siens.

Par exemple nous sommes fort rérés de voir que Pécirvin, à la fin de son article, drappe de la jolie façon les Gazette de Québec, anglaise et française, pour la manière peu courtoise avec laquelle ces feuilles se sont ptes à parler des nouveaux arrangements.

On lit dans la Gazette de Québec: —On dit que M. MORIN, qui remplace M. DAVIENX comme intendant du domaine de la couronne, est entré en fonction le 5. Comme il doit avoir siége au cabinet, il faut qu'il se fasse élire quelque part. M. PARENT, qui devient greffier du conseil exécutif, n'aura pas besoin de s'écarter à la chambre, pourait lui céder le sien. Mais il faudra nous en procurer un à M. BALWIN. SOUTKS I SOUTKS GAZETTE!!!

La Gazette de Québec et le *Canadien* n'ont pas publié les derniers procédés du la Société de St. Jean Baptiste parquels les secrétaires ne les leur ont point communiqué. D'où il s'ensuit qu'en fait de nationalité et de patriotisme ces journaux n'ont que justicé ce qu'on les supplie de faire. Ainsi donc à Messieurs les secrétaires s'ils ne veulent pas se faire mépriser, donner sur les doigts et montrer leur devoir par les savantes magistrat du Canada.